

AVIS DE DEMANDE DE COTATION
N° 004 /DC/C-BY0/SG/STADU/CIPMP/2025 DU 14
FEV 2025 Pour la réalisation
en quatre (04) lots des
 prestations ci-après définis
: - Equipement en matériel de
bureau de la vitrine
artisanale de Banyo, (LOT1),
Commune de Banyo, Département
du Mayo-Banyo, Région de
l'Adamaoua.- Equipement en
matériel de sonorisation de
la vitrine artisanale de
Banyo, (LOT2), Commune de
Banyo, Département du Mayo-
Banyo, Région de l'Adamaoua.-
Equipement en matériel

didactique de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT3), Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.- Equipement en matériel informatique de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT4), Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

1.0bjet

Le Maire de la Commune de Bano. Autorité Contractante, lance, une consultation en vue d'une demande de cotation pour la réalisation en quatre (04) lots des prestations ci-après définis :

Equipement en matériel de (bureau de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT1) ;

équipement en matériel de sonorisation de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT2) ;

équipement en matériel didactique de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT3) ;

équipement en matériel informatique de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT4) .

2.Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment :

équipement en matériel de bureau de la vitrine artisanale de Banyo ;

équipement en matériel de sonorisation de la vitrine artisanale de Banyo ;
 équipement en matériel didactique de la vitrine artisanale de Banyo ;
 équipement en matériel informatique de la vitrine artisanale de Banyo.

3.Cout Prévisionnel

Les coûts prévisionnels des opérations à l'issue des études préalables sont les suivants :

N° LOT	DESIGNATION	MONTANT PREVISIONNELS
1	Equipement en matériel de bureau de la vitrine artisanale de Banyo	40 580 775
2	Equipement en matériel de sonorisation de la vitrine artisanale de Banyo	12 467 588
3	Equipement en matériel didactique de la vitrine artisanale de Banyo	26 802 512
4	Equipement en matériel informatique de la vitrine artisanale de Banyo	1 1 949 125

4.Allotissement

Les prestations sont subdivisées en lots ci-après définis

N° LOT1 DESIGNATION

- 1- Equipément en matériel de bureau de la vitrine artisanale de Banyo
- 2 Equipément en matériel de sonorisation de la vitrine artisanale de Banyo
- 3 Equipément en matériel didactique de la vitrine artisanale de Banyo
- 4 Equipément en matériel informatique de la vitrine artisanale

de Banyo

5. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires installés en territoire camerounais, exerçant dans les secteurs concernés et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation

6. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Budget d'Investissements Publics, Exercice : 2025 sur les lignes d'imputation budgétaire N°.....

7. Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain. Porte 04. BP : 101 Banyo, Téléphone : 698 27 10 87, dès publication dn présent Avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plate forme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) .

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables à la Mairie de Banyo. Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, dès publication de la présente Consultation, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-dix mille (90 000) F CFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune de Banyo

Il est également possible d'obtenir la version électroniaue du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes **COLEPS** ou **PRIDESOFT** disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

9.Remises des offres

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir devra parvenir à la Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, Porte 04, BP : 101 Banyo, Téléphone : 698 27 10 87 au plus tard le **03 Mars 2025 à 14 heures** précises, avec la mention :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°004 /DC/C-BY0/SG/STADU/CIPMP/2025 DU 14 FEV 2025 Pour la réalisation en quatre (04) lots des prestations ci-après définis :

– Equipement en matériel de bureau de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT1),

Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

– Equipement en matériel de sonorisation de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT2),

Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

– Equipement en matériel didactique de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT3),

Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

– Equipement en matériel informatique de la vitrine artisanale de Banyo, (LOT4),

Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

lot à préciser

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10.Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de Trois (03) mois. Ce

délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbré, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC conformément au tableau ci-dessous et valable jusqu'à trente (.^0) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

N° LOT	DESIGNATION	MONTANT PREVISIONNELS	MONTANT DE LA CAUTION
1	Equipement en matériel de bureau de la vitrine artisanale de Banyo	40 580 775	81 1 616
2	Equipement en matériel de sonorisation de la vitrine artisanale de Banyo	12 467 588	249 352
3	Equipement en matériel didactique de la vitrine artisanale de Banyo	26 802 512	536 050

4	Equipement en matériel informatique de la vitrine artisanale de Banyo	1 1 949 125	238 983
---	---	-------------	---------

12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation linancière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d’Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au nu/Je Je soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d e.semplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment

-l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture dos offres aura lieu en un temps le **03 Mars 2025 à 15 heures précise** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Banyo dans la salle de réunion de l'hôtel de ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur

choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

14.Critères d'évaluation

1/- Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de la non-production dans un délai de 48h après reouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission.
- de l'absence du cautionnement de soumission :
- des fausses déclarations, les manoeuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de reexécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne ;
- de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation :
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de la non-conformité du modèle de soumission :
- de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant le cas échéant ;

- de la non-conformité du mode de soumission ;

2/- Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation) ;
- Une Attestation de capacité financière d'un montant au moins égal au montant prévisionnel du lot ;
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- le délai d'exécution

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

Un candidat peut soumissionner pour plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations-
pendant **60 jours** à partir de la date limite fixée pour la
remise des Cotations

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, Porte 04, BP : 101 Banyo, Téléphone : 698 27 10 87 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchesppublics.cm> et <http://www.publiccontract.cm>.

Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le Maire de la Commune de Banyo au numéro (+237) 675 17 34 62

BANYO Le 14-02-2025
Le MAIRE
GARBA SOULE